

CAHIER DES CHARGES
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ACHAT DE DEUX VEHICULES LEGERS POUR LES SERVICES
ANNEE 2015

Etabli en application du code des marchés publics
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est l'acquisition de deux véhicules pour les services de la ville de Trégunc. Le marché comprend aussi la fourniture et la pose de la signalétique du véhicule de police municipale. Le marché est composé de trois lots :

- Lot n°1 : Acquisition d'un véhicule pour le service scolaire et péri-scolaire,
- Lot n°2 : Acquisition d'un véhicule pour le service de la police municipale,
- Lot n°3 : Fourniture et pose de la signalétique du véhicule de la police municipale.

Les entreprises peuvent faire une offre pour un lot ou pour l'ensemble du marché.

Le descriptif des véhicules est le suivant :

-  **Lot n°1 : acquisition d'un véhicule pour le service scolaire et péri-scolaire**

Le véhicule proposé devra présenter les caractéristiques suivantes :

- Véhicule léger type utilitaire,
- Carrosserie blanche,
- Moteur essence, puissance motrice d'environ 90 CV,
- Compartiment arrière équipé de vitres sur les côtés,
- Une porte latérale côté droit
- Portes arrières battantes vitrées.
- Equipé avec protections latérales intérieures et protection au sol dans le compartiment arrière. Le sol de la partie conducteur devra être protégé.
- Autoradio

- Bandes de signalisation classe II,
- Equipé gyrophare + triflash à led

En option :

- Climatisation
- Vitres électriques
- Ouverture centralisée

Une reprise de l'ancien véhicule (Peugeot Partner 2 places, 1.2L essence, année 1999, >77 370 km) devra être proposée.

+ Lot n°2 : Acquisition d'un véhicule léger utilitaire pour le service de la police municipale

Le véhicule proposé devra présenter les caractéristiques suivantes :

- Véhicule léger 5 places, 5 portes,
- Carrosserie blanche,
- Moteur essence, puissance motrice d'environ 90 CV
- Le sol de la partie conducteur devra être protégé. Housses de sièges.
- Coffre d'un volume utile de 670 L environ
- Autoradio
- **La hauteur du véhicule équipé de la rampe et du gyrophare ne devra pas dépassée 1m90.**
- Une attention particulière sera portée sur le **confort du siège conducteur et la visibilité au poste du conducteur.**

En option :

- Climatisation
- Vitres électriques
- Rétroviseurs dégivrables
- Ouverture centralisée
- 4*4 cross over

+ Lot n°3 : Fourniture et pose de la signalétique pour le véhicule de la police municipale

- Equipé d'un gyrophare Led flash extraplat (problématique des portiques à 1.90 m),
- Bandes de signalisation classe II,
- Sérigraphie Police Municipale normalisée par arrêté du 5 mai 2014 (voir arrêté en pièce jointe : annexe n°1).
- Rampe lumineuse équipée d'une sirène 2 tons et d'un haut-parleur avec boîtier de commande.
- Le candidat devra faire une proposition en réutilisant la rampe et le gyrophare existant sur le véhicule actuel de la police municipale. Si la réutilisation s'avérait impossible, le candidat devra proposer une variante avec un équipement neuf.

ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION (conditions particulières impératives)

Pour les trois lots :

- Un essai du véhicule pourra être demandé par les services après la réception des offres,
- L'entreprise devra fournir la documentation technique,
- L'entreprise devra préciser les délais de livraison,
- L'entreprise devra préciser la durée de la garantie.

ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu jusqu'à la fin de la période de garantie qui doit être renseignée dans l'acte d'engagement.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du Cahier des Charges, la commande pourra être annulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 7 : DELAI ET REGLEMENT

Les demandes de paiement devront parvenir en deux exemplaires à l'adresse suivante :
Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 TRÉGUNC

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures. Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par courrier, fax, mail ou audition, de manière identique pour chacun des trois candidats. Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Pour les trois lots, l'offre sera appréciée en fonction :

- **de la valeur technique : 60%**. Les entreprises seront jugées sur le délai de livraison (10 %), la garantie et le S.A.V. (10 %) et la qualité de leurs propositions techniques au vu des caractéristiques et options listées pour chaque lot (40 %).

- **du prix : 40%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : $(\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 40$)

ARTICLE 9 : PRIX

Le tarif proposé sera ferme.

Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subi par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

ARTICLE 10 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE : jeudi 17 décembre 2015 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Pour les deux lots, les candidats devront impérativement fournir :

- **L'acte d'engagement et le présent cahier des charges renseignés, datés et signés**
- **Leur délai de livraison, leur délai de garantie, le descriptif de leur offre et le fonctionnement de leur service après-vente.**

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87. Fax : 02 98 50 95 96, ou mail anna.bouvier@tregunc.fr et pour tout renseignement d'ordre technique à **Cécile DRUET**, Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90, Fax : 02 98 50 29 54.

Fait à Trégunc, le

Accepté le _____,

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Titulaire